**Mandat de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme**

|  |  |
| --- | --- |
| REFERENCE: |  |

19 octobre 2023

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité de Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, conformément à la résolution 43/16 du Conseil des droits de l'homme.

Je vous invite à répondre au questionnaire ci-dessous. Les soumissions reçues alimenteront le rapport thématique de la Rapporteuse spéciale sur la situation des enfants et des jeunes défenseurs des droits de l'homme, qui sera présenté au Conseil des droits de l'homme des Nations unies en mars 2024.

Le questionnaire est disponible sur le site web du HCDH en anglais (langue originale) ainsi que les traductions non officielles en arabe, chinois, espagnol, français, et russe : <https://www.ohchr.org/en/special-procedures/sr-human-rights-defenders>

Toutes les contributions reçues seront publiées sur le site web susmentionné, à moins que l'auteur n'ait clairement indiqué qu'il ne souhaitait pas que sa contribution soit rendue publique lorsqu'il a soumis sa réponse.

Le nombre de mots par questionnaire est limité à 2500. Veuillez envoyer le questionnaire rempli à [hrc-sr-defenders@un.org](mailto:hrc-sr-defenders@un.org)

J'espère sincèrement que le gouvernement de votre Excellence sera en mesure de participer à cette consultation et de soumettre le questionnaire dûment rempli, ce qui contribuera de manière substantielle à l'élaboration du rapport à venir.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.



Mary Lawlor

Special Rapporteur on the situation of human rights defenders

**Questionnaire pour les Etats membres et les Etats observateurs, par la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Mary Lawlor**

**Octobre 2023**

Date limite de soumission : **15 novembre 2023**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Coordonnées**

Les contributeurs peuvent rester anonymes. Ils peuvent fournir leurs coordonnées au cas où nous aurions besoin de les contacter dans le cadre de cette enquête. Notez toutefois que cette option est facultative.

**Questions POUR LES ÉTATS MEMBRES :**

1. Les enfants et les jeunes défenseurs des droits de l'homme ont-ils joué un rôle actif dans la société civile de votre pays ?
2. Existe-t-il une protection spécifique accordée aux enfants et aux jeunes défenseurs des droits de l'homme dans votre pays, soit dans le cadre d'une loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, soit par le biais de politiques et de plans d'action ? Les enfants et les jeunes défenseurs des droits de l'homme ont-ils accès aux mécanismes de protection nationaux et internationaux ?
3. Les enfants et les jeunes défenseurs des droits humains sont-ils confrontés à des risques ou à des défis particuliers dans votre pays ? Si oui, donnez des exemples.
4. Les enfants et les jeunes défenseurs des droits de l'homme sont-ils systématiquement impliqués dans les processus de prise de décision des affaires publiques et politiques de votre pays ? Existe-t-il des plateformes dédiées à cet effet ? Existe-t-il des versions adaptées aux enfants des lois et des politiques, ainsi que des processus de prise de décision ?
5. Existe-t-il une collecte de données pour fournir des informations sur le taux d'implication des enfants et des jeunes défenseurs des droits de l'homme dans les processus de prise de décision ?
6. L'éducation aux droits de l'homme est-elle dispensée dans les écoles et l’activisme en faveur des droits de l'homme est-il encouragé et soutenu dans les milieux éducatifs et universitaires ?
7. Existe-t-il des politiques visant à limiter la discrétion des établissements d'enseignement d'expulser ou de sanctionner les étudiants qui s'engagent dans un activisme légitime en faveur des droits de l'homme ?
8. Les systèmes de signalement des cas de violations des droits de l'homme sont-ils accessibles aux enfants et aux jeunes défenseurs des droits de l'homme ?
9. Les jeunes et les enfants défenseurs des droits de l'homme sont-ils sensibilisés aux plateformes et mécanismes de protection existants ?
10. Y a-t-il d'autres éléments que vous souhaiteriez signaler à la Rapporteuse spéciale dans ce contexte ?